

N° 068 /MEFB/CAB

Brazzaville, 13 JAN 2004

LETTRE CIRCULAIRE

SUR LA RECRUDESCENCE DES IMPAYES SUR LES CHEQUES CERTIFIES
AU BENEFICE DU TRESOR PUBLIC

AUX

DIRECTEURS GENERAUX DES BANQUES

Il a été constaté une recrudescence des impayés sur les chèques pourtant certifiés, tirés sur les banques congolaises au bénéfice du trésor public.

Cette situation préjudiciable à la trésorerie de l'Etat et à la fluidité dans le règlement des impôts et des taxes dus à l'Etat laisse supposer une grande complaisance dans la certification des chèques.

Je tiens à attirer votre attention sur le fait que la certification engage vos établissements et, conformément à la loi, le Trésor Public exigera désormais le paiement intégral des chèques certifiés à son profit.

Brazzaville, le 13 JAN 2004

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Budget,



Rigobert Roger ANDELY